

RÉAFFECTATION DU SOLDE RÉSIDUEL DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MISE EN MARCHÉ DES BOVINS DE RÉFORME

CONSIDÉRANT que le Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme a été mis en place pour financer un projet d'entreprise commerciale et qu'une contribution spéciale de 53,86 \$ par bovin de réforme mis en marché a été perçue auprès des producteurs à partir du 1^{er} août 2008;

CONSIDÉRANT que les emprunts effectués auprès de la Banque Nationale du Canada ont été remboursés par Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) et que la perception de la contribution spéciale a conséquemment cessé en 2014;

CONSIDÉRANT la demande du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'Investissement Québec d'investir le solde de l'enveloppe (2,6 M\$) en recherche pour diminuer l'impact de la production bovine et des pratiques culturales sur l'émission des gaz à effet de serre, en échange de la radiation de la dette de 19,5 M\$;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà beaucoup d'investissements en recherche par la Commission canadienne du lait, Les Producteurs de lait du Québec, Agropur, le MAPAQ, l'Association canadienne des bovins et les PBQ;

CONSIDÉRANT que le rôle du comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers est de favoriser la mise en marché des animaux issus de cette production et que beaucoup d'efforts doivent être investis pour valoriser les veaux issus de vaches laitières croisées avec des races de boucherie, soit 1 700 veaux par semaine;

CONSIDÉRANT le besoin des producteurs d'être informés sur les marchés, les besoins des acheteurs, l'alimentation, les hormones de croissance, le choix des races à croiser, etc.;

CONSIDÉRANT que les PBQ demeurent engagés dans l'amélioration de leurs pratiques pour limiter les émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de s'assurer que les projets et les initiatives à réaliser ne viennent pas doubler des projets et des initiatives déjà existants;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :

AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

DE REVENDIQUER, dans le cadre du comité constitué du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et des Producteurs de bovins du Québec, que le solde du Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme, à l'acquis du secteur bovin de réforme et veau laitier, soit affecté aux projets approuvés par le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers.

Proposition adoptée à l'unanimité.